

Objet : mise en place des FOCUS d'audit de la campagne d'accréditation 2019-2020

- *En complément du chapitre « 1.2.3 Les consultations de réseaux » de R&O Livre 1*
- *Considérant les propositions du Bureau de la CTI, le 20 décembre 2018*

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente délibération :

Eléments de présentation de la démarche

La Commission des titres d'ingénieur renouvelle la démarche de recueil et d'analyse des pratiques entreprises par les écoles d'ingénieurs sur des thématiques ciblées nouvelles, peu évaluées sur le fond, transversales ou qu'il conviendrait de revisiter.

Cette démarche, appelée « FOCUS d'audit », vise à faire le point, à repérer des pratiques remarquables ainsi que des angles morts, à dégager des visions communes, à tirer des enseignements, sur la base de ce qui est réalisé et présenté par un nombre significatif d'écoles. Cette analyse est restituée à l'ensemble des écoles.

Cette initiative vise à soutenir l'engagement des écoles sur des thématiques ciblées, par une autoévaluation focalisée et transversale qui leur permette de replacer les actions déjà réalisées dans une démarche d'ensemble et dans la perspective d'amélioration continue.

1. Ecoles concernées par la campagne d'audit

Cette démarche est adossée à **l'audit périodique (général ou allégé) des écoles**. La CTI sollicite dans ce cadre, les écoles concernées en vue de produire, sur la thématique ciblée, une **note de présentation du FOCUS** décrivant, en 3 à 4 pages de façon transversale, les éléments qui, soit figurent habituellement dans les dossiers mais de façon dispersée ; soit sont insuffisamment exposés.

Cette note de présentation du FOCUS est jointe au dossier d'audit périodique de l'école lequel ne reprend pas les éléments exposés dans la note.

Cette demande ne s'adresse pas aux écoles concernées par un audit hors périodique.

2. Ecoles volontaires pour produire une note de présentation du FOCUS

Les écoles non concernées par un audit durant la campagne peuvent adresser à la CTI, de façon volontaire, une note de présentation d'un FOCUS parmi celles présentées ci-après et selon l'agenda indiqué ci-après.

L'implication des écoles volontaires permettra d'enrichir l'analyse, anonyme, réalisée par la CTI notamment par la présentation de pratiques mises en œuvre et évaluées par l'école comme remarquables.

Les écoles d'ingénieurs et le numérique

Modalités

L'école prépare, sur un document séparé de son dossier de demande d'accréditation, une note de 3-4 pages répondant à une dizaine de questions relevant du thème du FOCUS.

Il s'agit d'une réponse transversale aux critères majeurs faite dans les termes suivants : ce qui est fait par l'école, quelles sont les pratiques remarquables.

Ce développement thématique donne lieu :

- Le cas échéant, lors de la mission d'audit, à un temps d'échange sur la thématique et, dans le rapport de mission, à l'expression de « points forts » repérés. Il n'y aura pas de recommandation publique spécifique sauf dans le cas d'une non-conformité au référentiel R&O.
- À une compilation et une analyse anonyme de l'ensemble des notes FOCUS, réalisées par un groupe d'experts CTI du domaine.
- À une restitution vers les écoles et les membres ainsi qu'à l'extérieur de la sphère écoles

Calendrier

1. Les écoles sollicitées sont celles présentant un dossier de demande de renouvellement d'accréditation, dans le cadre d'un audit périodique (dossiers de catégorie A général ou simplifié ou coordonné CTI-Hcéres), dans la campagne d'accréditation 2019-2020. La note de présentation du Focus doit être jointe au dossier de demande d'accréditation.
2. Par ailleurs, pour les écoles désireuses d'adresser une note de présentation d'un FOCUS de leur choix en dehors des audits périodiques, **la date limite d'envoi ci-après doit être respectée** afin que l'analyse de toutes les notes d'une même thématique puisse être réalisée en même temps

Date limite d'envoi de la note de présentation du FOCUS numérique : **le 15 décembre 2019**

La note est à envoyer par courriel à : **coordination-audit@cti-commission.fr**

LE NUMÉRIQUE ET LES ÉCOLES

L'école élabore un document (séparé de son dossier de demande d'accréditation) d'environ 3-4 pages apportant les éclairages de l'école sur les points de vue indiqués ci-dessous, et relatifs aux thématiques de R&O. Ce FOCUS a été rédigé par les membres et experts CTI.

La compilation et l'analyse anonyme de ces FOCUS donneront lieu à publications à l'issue de la campagne d'accréditation.

Innovations pédagogiques en lien avec les TICE

Le numérique est un puissant vecteur de transformation pédagogique qui va bien au-delà de la technologie.

Si l'école met en œuvre des innovations pédagogiques numériques à distance ou en présentiel, par exemple en lien avec ce qui est décrit dans le rapport de l'IGAENR de Juin 2018 : « Les innovations pédagogiques numériques et la transformation des établissements d'enseignement supérieur », il est intéressant pour elle de le faire savoir et pour la CTI d'analyser l'étendue actuelle de ces évolutions.

Demande d'information et questions adressées à l'école :

- L'école a-t-elle répondu à des appels à projet sur ce sujet, internationaux, nationaux ou locaux ?
- Quels dispositifs ont été mis en place ou sont en cours de mise en place dans ce domaine par les établissements, seuls ou au niveau d'un réseau ou d'un site.
- Quelles bonnes pratiques peuvent être relevées ?
- Comment mesurer l'impact de ces actions sur l'apprentissage des élèves ?

Contenu des programmes en lien avec le numérique

Selon les secteurs d'activité de l'école et hors enseignements de bureautique (il peut être intéressant de descendre au niveau de la spécialité), les réponses seront naturellement d'ordres différents, merci de spécifier dans votre réponse dans quelle situation vous vous trouvez :

- 1) Ecole hors champs du numérique
- 2) Ecole du domaine du numérique

Demande d'information adressée et questions adressées à l'école :

Champs couverts par les enseignements : de la programmation à l'apprentissage automatique en passant par la fouille de données...décrire ce que vous avez mis en œuvre. Pour les écoles hors champ du numérique, comment ces enseignements sont-ils intégrés et complètent-ils les domaines de spécialité enseignés ? S'agit-il d'enseignements de base ou sont-ils directement liés aux domaines de spécialité ?

Activités pédagogiques mettant en œuvre ces domaines : de la conférence aux projets, de nombreuses modalités sont envisageables, les expliciter ainsi que l'année dans laquelle elles sont pratiquées.

Evolution de la gestion de l'établissement sous l'influence des TIC

Décrire le cas échéant les outils et évolutions déjà mis en place dans le domaine du numérique ainsi que les prévisions d'évolutions pour les années prochaines.

Evolution des métiers-cibles de l'école

L'observatoire mis en place dans votre école vous a-t-il permis d'observer de nouveaux métiers et fonctions déjà occupées par vos diplômés ? Une veille institutionnelle ou professionnelle vous permet-elle de prévoir d'autres évolutions ?

Les élèves sont-ils sensibilisés aux impacts sociétaux, aux usages sociaux et aux questions d'éthique liées au développement des usages et des métiers du numériques ?

Evaluation

Quelle évaluation porte l'école sur son engagement dans ces quatre dimensions ?

Est-ce que cet engagement a des répercussions visibles sur le recrutement et sur l'employabilité ?